



DATE DE PUBLICATION : 26 octobre 2016

Le directeur des Grands Projets Entreprises et Particuliers

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Gilles VAYSSSET, directeur général des Activités fiduciaires et de Place, à M. Pascal TACHON le 2 novembre 2015 ;

Délégation permanente est donnée à M. Hervé DODE, chef du service des Projets Surendettement, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités des Projets Surendettement dans la limite de 30 000 euros (HT), à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2016

Pascal TACHON